



# Index égalité femmes-hommes

28 février 2020

## **Pour 2019, première année du calcul de l'index, FINEXSI obtient un index d'égalité femmes-hommes de 87/100.**

Conformément à la culture de Finexsi et depuis plusieurs années, la politique de Finexsi en matière d'égalité professionnelle s'articule autour de quatre domaines prioritaires :

- **Le recrutement**, pour assurer l'égalité de traitement des candidatures ;
- **La formation et la promotion professionnelle**, pour faire bénéficier aux femmes et aux hommes des mêmes possibilités de parcours professionnel, d'évolution de carrière et d'accès aux postes à responsabilités ;
- **La rémunération**, pour garantir les principes d'égalité tout au long de la carrière.

Depuis le 1er mars 2020, Finexsi publie son Index Groupe qui est le résultat des 4 indicateurs rendus obligatoires dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Concrètement, les entreprises doivent mesurer chaque année cinq indicateurs et publier la note globale obtenue sur 100 points. Si la note est inférieure à 75, l'entreprise a trois ans pour renforcer ses actions en matière d'égalité professionnelle.

La note globale de 87/100 est calculée à partir des quatre indicateurs suivants :

1. Ecart de rémunérations entre les femmes et les hommes ;
2. Ecart dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés ;
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité ;
4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations.

Finexsi va poursuivre sa politique volontariste et mettre en œuvre un plan d'action pour toujours continuer d'améliorer son index dans les prochaines années.